

REPUBLIQUE FRANCAISE



SECRETARIAT GENERAL

**Direction du développement économique
de la formation professionnelle
et de l'emploi**

N° 34 - 2002/APS

Du 13 novembre 2002

AMPLIATIONS

Com Del	2
Congrès	1
JONC	1
APS	40
SAPS	1
SGPS	2
DRHF	2
Trésorier	2
DDEFPE	3
SEM de TINA	1

DELIBERATION

**portant habilitation du président à passer tous actes nécessaires
et consécutifs à l'achat d'actions de la Sem de Tina**

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à Nouvelle-Calédonie ;

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 43-2001/APS du 17 décembre 2001 relative au budget de l'exercice 2002 de la province Sud,

**A ADOPTE EN SA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2002 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR
SUIT :**

ARTICLE 1er : Le président de la province Sud est habilité à acheter des titres à des actionnaires privés de la Sem de Tina, à leur valeur nominale, pour un montant maximum de DEUX CENT VINGT MILLIONS DE FRANCS CFP (220 000 000 FCFP).

ARTICLE 2 : Le paiement de ces titres se fera en cinq annuités, le premier versement intervenant au plus tard le 31 décembre 2002

.../...

ARTICLE 3 : Le président de la province Sud est habilité à signer tous actes nécessaires consécutifs à cette opération, notamment ceux relatifs à la cession intégrale des actifs de la Sem de Tina au profit de la province Sud.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

LE PRESIDENT DE SEANCE

Pierre BRETEGNIER